

## **COMPTE RENDU DE LA 2eme REUNION DU SYNDICAT DE L'AFUL LE 10/4/2019**

Etaient présents les membres du syndicat de l'AFUL

M Boulignat, représentant M Borroco, du Cabinet SAFAR président de l'AFUL  
M Pénot, M Gueddi, M Chickli membres du syndicat ainsi que M Faurie  
président du SDC "Rives de Seine"

Relevé de décision :

**Résolution N°1** : A la demande des SDC Président et Rives de Seine, il est demandé de faire procéder à un nettoyage du parking durant l'été 2019 afin de minimiser la gêne occasionnée par les véhicules et de rechercher la date de la dernière opération. *(Hors séance une facture de 1680€\* a été saisie dans le relevé général des dépenses AFUL 2018, on ne connaît pas la date de l'intervention)*

**Résolution N°2** : Le contrôle d'accès NORALSYS pose souvent des problèmes et ne permet pas, à posteriori de tracer réellement les aller et venue dans la résidence. En particulier il n'y a pas d'enregistrement lorsque que la porte est déclenchée depuis un interphone privatif. Par ailleurs on trouve que les badges sont très onéreux (badge parking 64€ par Edimelec alors qu'on les trouve à 28€ chez Amazon et Badge entrée habitation 29€ par Edimelec contre 10€ sur Amazon)). On aimerait aussi avoir un lecteur chez le gardien permettant de procéder à des opérations de revalidation systématiques des badges. Enfin, le Matisse aimerait avoir une vision sur la qualité des informations saisies dans la base. Toutefois, le syndicat de l'AFUL veut se laisser du temps pour examiner ce point et décide de ne pas l'aborder en AG avant 2020

**Résolution N°3** : Il est demandé au cabinet SAFAR de se rapprocher d'EDIMELEC pour que cette société nous mette à disposition le mode d'emploi, les codes et le matériel éventuel afin que le gardien puisse changer les codes lui-même sans passer par une société tierce.

**Résolution N°4** : Le sujet du choix du barillet de la première porte de l'entrée du SDC Rives de Seine a été abordé car la clef installée n'est pas à l'organigramme des clefs des services communs. En conséquence cette porte ne peut être ouverte avec la clef générale du SDC Rives de Seine ce qui a déjà posé un problème le jour où des plaisantins ont fermé le verrou intérieur, mais elle ne peut être ouverte non plus avec le passe général AFUL afin de pouvoir accéder aux locaux techniques en sous-sol (Chaufferie, local de distribution des eaux,). En cas de désordre du chauffage ou de fuite d'eau importante alors que le gardien n'est pas en service et n'est pas sur place, il faudra attendre ! Toutefois, le SDC Le Président fait savoir que pour lui, le passe général de l'AFUL a été donné à trop de personnes et que remettre le canon d'origine affecterait la sécurité du bâtiment.

**Résolution N°5** La vidéo surveillance est actuellement HS pour cause de panne de l'ordinateur utilisé pour cette fonction. Sa remise en état semble complexe et les SDC Matisse, Rives de Seine aimeraient avoir un dispositif plus souple pour installer d'autres caméra dans les sous-sols. Là encore il

faut prendre le temps de rechercher dans les nouvelles technologies (caméras IP) et le sujet sera abordé en AG 2020

**Résolution N°6** Il avait est demandé à SAFFAR de procéder à la désignation d'un ingénieur IPI, chargé de faire un état des lieux de la sécurité incendie dans tous les immeubles constituant l'AFUL et de nous faire une proposition pour la remise en conformité de l'installation. Les prix proposés sont dissuasifs (environ le prix de la prestation de changement des centrales !). M Sam Guazale nous propose de regarder de son côté s'il ne trouve pas quelqu'un qui pourrait s'en occuper (*hors réunion, M Ghazale a contacté la personne qu'il pensait nous propose mais cette dernière a décliné l'offre, le travail demandé n'étant pas de sa compétence*)

**Résolution N°7** : Il est demandé à SAFFAR de prendre contact avec notre avocat pour savoir ce qu'il est légalement possible de faire pour débarrasser les emplacements de parking de produits encombrants et dangereux. L'idée sera de réussir à se faire ouvrir les box pour s'assurer qu'il n'y a pas de produits inflammables.

**Résolution N°9** A réception du devis de l'entreprise Ravier pour la création d'un caniveau permettant d'écouler les eaux de pluies présentent entre le bâtiment 41 et 43, le syndicat autorise SAFAR a passer commande à cette société, sous réserve qu'elle nous fournisse un plan détaillé de situation RDV et SS1 des travaux.

**Résolution N°10** Le syndicat demande au cabinet SAFAR de lui fournir une copie numérisée des statuts définitifs et signés de l'AFUL.

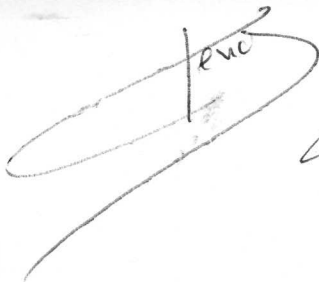
**Résolution N°11** Le syndicat demande à ce que l'on reprenne les clefs de répartition des dépenses de l'AFUL en particulier celles concernant la taxe de balayage

**Résolution N°12** : Le syndicat demande un devis pour le passage de l'éclairage des parkings du 41-43 en LED.

La réunion est close vers 20H30

Fait au 43 Avenue Pompidou, 92300 Levallois le 10/4/2019

M PENOT



M. GUEDDI



M. FAURIE



M CHICKLI

